

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD



Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Affiché le
ID : 030-213003239-20230307-D2023_14-DE

DELIBERATION N° D2023_14

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 03 mars 2023

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Christian PRIVAT, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Jérôme NOGARET, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loïc VOILLIOT,

Représentés :

Absent Excusés :

Absent : Céline LINGERAT

Objet : Demande de fonds de concours à la communauté ALES AGGLOMERATION
Annule et remplace D2023_04 : Erreur matérielle

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un fonds de concours pour financer des travaux d'investissement, en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nécessité de la création et de l'aménagement d'un parking Mairie, lieu-dit Arbousse,

Vu la nécessité du déplacement d'un compteur ENEDIS et la création d'une station de relevage sur le réseau AEP au lieu-dit Bouzière,

Vu la consultation des entreprises

Considérant que le montant des travaux s'élève à 32 055,52 €HT

Considérant la demande dans le cadre du fonds de concours exceptionnel sollicitée à Alès Agglomération en 2019,

Monsieur le Maire propose de demander son versement,

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 030-213003239-20230307-D2023_14-DE

Le conseil municipal confirme que les travaux sont terminés et après en avoir délibéré, décide

- De demander le versement de 3000 € à Alès Agglomération dans le cadre du fonds de concours exceptionnel 2019
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le plan de financement

Le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Georges RIBOT

